

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur Christophe HOGARD pouvoir à Madame Véronique BESSE.
Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER.
Monsieur Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

N°12 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – ACCORDS-CADRES AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AUGMENTATION DU MONTANT ANNUEL MAXIMUM – AVENANT 1 LOT 3, AVENANT 1 LOT 5, AVENANT 1 LOT 9, AVENANT 3 LOT 14 - AUTORISATION DE SIGNATURE. (Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD).

Par délibération n°2019-056 du 27 juin 2019, le Conseil d'administration du CCAS des Herbiers a autorisé la signature des accords-cadres avec émission de bons de commande et a adhéré au groupement de commande relatif au marché de fournitures de denrées alimentaires.

Considérant la convention de coopération entre la commune des Herbiers et le CCAS ayant pour objet la production et la livraison des repas à destination de nouveaux usagers notamment les cantines des écoles primaires Dolto/ Prévert et de la Métairie à compter du 2 janvier 2023, signée le 12 décembre 2022 et transmise au représentant de l'Etat le 14 décembre 2022.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 04 juillet 2023,

Dans le cadre de l'exécution du marché et compte tenu des besoins plus importants pour les lots 3, 5, 9 et 14, il est apparu que les montants annuels maximums initialement prévus pour ces lots ont été sous-évalués par rapport aux besoins annuels. Afin de garantir l'équilibre budgétaire et financier global du marché, il est nécessaire de mettre en place les avenants suivants :

N° lot	Intitulé du lot	Titulaire du lot	N° Avenant	Montant HT de l'avenant	Montant maximum HT initial du contrat	Montant HT du contrat modifié	Pourcentage d'augmentation
3	Viandes de bœuf, veau, agneau, porc (autres que surgelés et appertisés)	ACHILLE BERTRAND SAS	N°1	+22 000 € HT	85 000 € HT	107 000 € HT	25.88%
5	Poissons / Fruits de mer	SAS VIVES EAUX	N°1	+11 000 € HT	27 000 € HT	38 000 € HT	40.74 %
9	Produits surgelés : Poissons et produits de la mer	ACHILLE BERTRAND SAS	N°1	+ 5 000 € HT	15 000 € HT	20 000 € HT	33.33%
14	Produits laitiers et avicoles (autres que surgelés)	SAS OUEST FRAIS DISTRIBUTION	N°3	45 000 € HT	120 000 € HT	165 000 € HT	37.5 %

A ces montants s'ajouteront la TVA selon la réglementation en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu le rapport,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les projets d'avenant au marché de fourniture de denrées alimentaires- accord-cadre avec émission de bons de commande pour les lots 3, 5, 9 et 14 tels que décrits-ci-dessus.
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23
Publié électroniquement le : 12/07/23

Pour copie conforme,

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

